

Coppet, le 5 février 1906.

Monsieur J. Lagier,
Président de la Société internationale du Lac Léman
de sauvetage
Nyon.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous
cuser réception de votre lettre du 27 janvier dernier
dont nous avons pris bonne connaissance.

Nous vous adressons, ce jour :

- 1^o. frs: 50.- } notre solde en caisse au 30 juin 04,
2^o. . 70.- } représentant la valeur du petit matériel
qui nous a été remis; soit :

- 3^o. frs: 120.- } dont vous voudrez bien soit nous créditer
Le sceau de la Section, ainsi que les imprimés
qui nous restent, vous appartenant.

Nous avons pris note que notre 'Compte de
tion' - Matériel - qui était crédité d'une somme
de frs: 350.-, représentant les annuités accumulées
pour l'entretien du matériel a été balancé au profit
de la Caisse Centrale. Nous n'y avons donc plus de
mais ne devons rien à ce compte.

En ce qui concerne le canot, nous vous ferons
marquer que la Section de Coppet n'est pas dissoute
puisque elle remet actif et passif à la nouvelle 'Société
de sauvetage' de Coppet, qui poursuit le même but.

mais qu'elle est simplement séparée du giron international.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président :

Le Caissier. S^r et :

Henry

Sec
re
dit
air
re